



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 17 décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix-sept décembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29  
Nombre de conseillers municipaux présents : 20  
Nombre de votes contre : 5  
Nombre d'abstentions : 0  
Nombre de votes pour : 23  
Nombre de suffrages exprimés : 28

Date de convocation du Conseil Municipal le 10 décembre 2019

**Présents :** Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, François LENHARD, Michèle LUCAS, Jean-Louis TOURET, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Guillaume GUERRÉ, Magalie PIAT, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND et Bernard HOUZEAU.

**Absents excusés :**

Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,  
Catherine MAIGNAN, ayant donné pouvoir à François LENHARD,  
Nadège FONTAINE, ayant donné pouvoir à Magalie PIAT,  
Évelyne CAU, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,  
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,  
Pascal SUDRE, ayant donné pouvoir à Roselyne RAVARD,  
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT,  
Patricia MARTIN, ayant donné pouvoir à Benoît COQUAND.

**Absent :**

Christine CABEZAS.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 20h55

Secrétaire : Magalie PIAT

### RESSOURCES HUMAINES

#### DL.19.098 – Suppression d'un poste de technicien à temps complet au 1er janvier 2020

**Christian DUMAS expose :**

Le Maire informe qu'aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant le transfert d'un poste de technicien de catégorie B auprès des services d'Orléans Métropole afin de permettre une gestion optimisée des missions métropolitaines et communales, notamment en matière des espaces publics (espaces verts).

Après avis du comité technique du 2 décembre 2019 et présentation à la commission Finances – Ressources Humaines du 2 décembre 2019, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de supprimer un poste de technicien à temps complet à compter du 1er janvier 2020 et de modifier le tableau des effectifs à la même date.

Après débats et délibération, le Conseil Municipal adopte à la majorité, 23 pour et 5 contre (Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD et Loïc FAYON), les propositions du rapporteur.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

INGRE, le 24 DEC. 2019

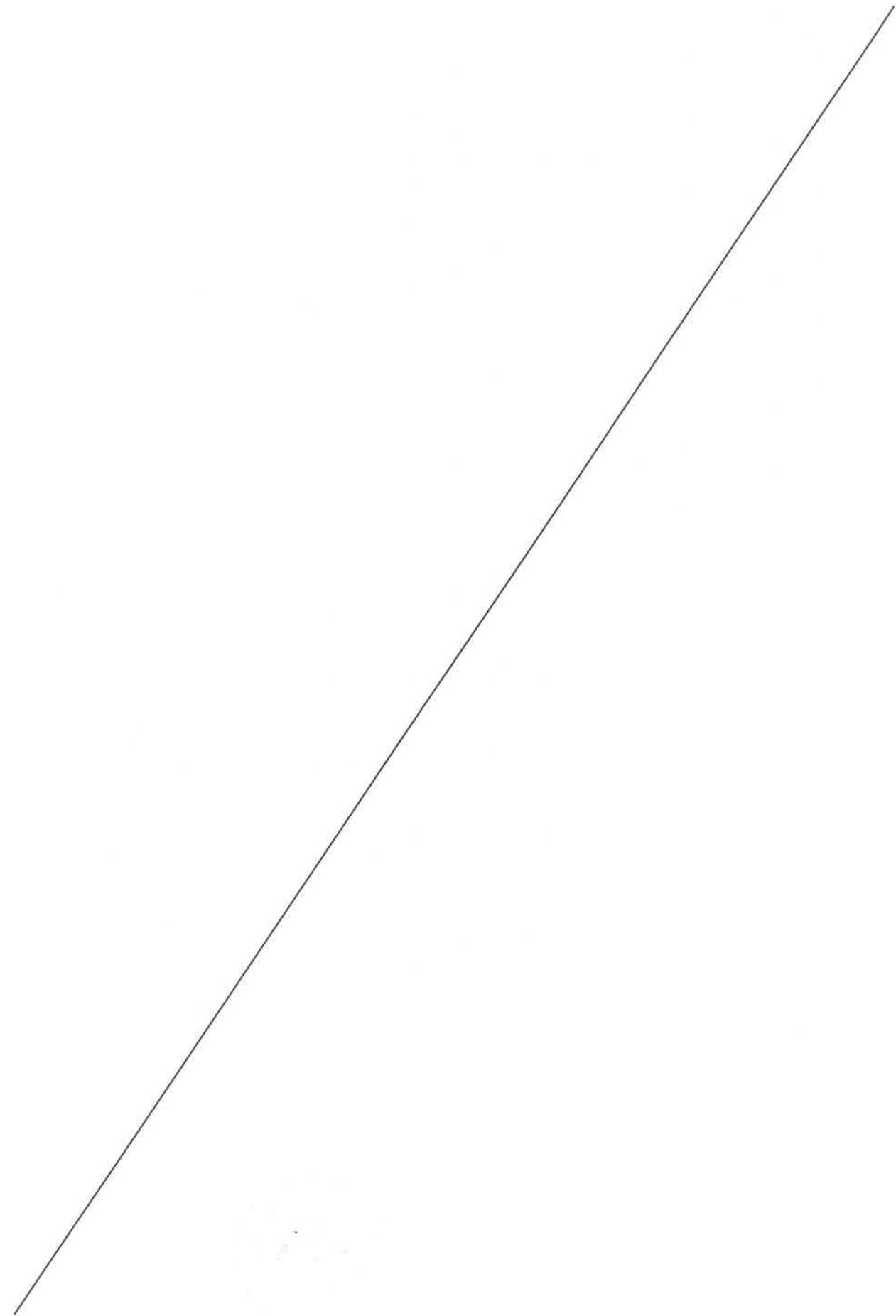
Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

Publication le : 27 DEC. 2019

Notification le : 27 DEC. 2019

27 DEC. 2019





## Acte à classer

DL-19-098

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2019-12-27T10-48-04.00 ( MI221069627 )

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20191217-DL-19-098-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Suppression d'un poste de technicien à temps complet  
au 1er janvier 2020

Date de décision : 17/12/2019



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique  
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.  
4.1.3. Suppression de poste.

Acte : [DL.19.098-RH-suppression poste de technicien temps complet au 1er janvier 2020.PDF](#) Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 27/12/19 à 10:48

Par [LE TUMELIN Sylvie](#)

Transmis

Date 27/12/19 à 10:48

Par [LE TUMELIN Sylvie](#)

Accusé de réception

Date 27/12/19 à 10:54